



Union Nationale de Syndicats des Corps Economie-Industrie

Immeuble Atrium - 5 Place des Vins de France - 75573 PARIS Cedex 12

Tél: 01.53.44.27.01 / 07.86.08.03.03 – Fax : 01.53.44.29.41

Email: yohann.mabrier@syndicats.finances.gouv.fr – Site: <http://unsp-fo.com>

Madame MORIN Sophie
Secrétaire générale de la DGE
Ministère de l'Economie, de l'Industrie
et du Numérique
67 rue Barbès
94200 IVRY-sur-SEINE

PARIS, le 13 janvier 2015

Madame la Secrétaire Générale,

Par courrier en date du 13 mars 2014, je vous interpelais au sujet du Décret n°95-313 du 21 mars 1995, relatif au droit de mutation prioritaire et au droit à l'avantage spécifique d'ancienneté accordés à certains agents de l'Etat affectés dans les quartiers urbains particulièrement difficiles, prévoyant pour les fonctionnaires d'Etat justifiant de plus de trois ans de service continu en Zone Urbaine Sensible effectués à partir du 1^{er} janvier 1995, l'attribution automatique de un à deux mois de bonification d'ancienneté par année de service.

Dans votre réponse en date du 14 avril 2014, vous m'indiquiez que la mise en application de ce dispositif dans les directions à réseau des ministères économiques et financiers (hors DGFIP) était engagée en collaboration avec la direction des ressources humaines de ces ministères.

A ce jour, et sauf erreur de ma part, aucune information permettant de connaître l'avancement de la démarche n'a été communiquée.

Plusieurs agents m'ont fait part de l'urgence d'aboutir, notamment ceux voulant faire valoir ou ayant fait valoir récemment leur droit à pension, le délai accordé pour une demande de révision pour erreur de droit n'étant que d'un an.

Je souhaiterais connaître l'état d'avancement du recensement des agents concernés, en lien avec nos différents employeurs (ASN, MEDDE, DGE), ainsi que l'échéance à laquelle les agents pourront bénéficier du dispositif et ainsi reconstituer leur carrière.

Je vous informe que les représentants Force Ouvrière élus au comité technique d'administration centrale interpellent sur ce sujet le secrétariat général et la direction des ressources humaines des ministères économiques et financiers.

Dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire Générale, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire général de l'UNSP-FO



Yohann MABRIER